

**DEMANDE D'AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE DANS LE RESPECT
DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DÈS TROIS ANS**

Cet aménagement porte uniquement sur les heures de classe l'après-midi pour les enfants inscrits en classe de PS

« La demande d'aménagement, écrite et signée, est adressée par les personnes responsables de l'enfant au directeur de l'école qui la transmet, accompagnée de son avis, à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle est implantée l'école, dans un délai maximum de deux jours ouvrés. »
décret n° 2019-826 du 2 août 2019, article R. 131-1-1 du code de l'éducation.

Nom de la commune :

Nom de l'école :

Nom du directeur (trice) :

Nom de l'enseignant(e) :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

- Mon enfant relève de besoins particuliers (allergie, pathologie médicale déjà connue...) : OUI NON
- Une saisine de la MDPH* est en cours (ou à prévoir) : OUI NON

* Maison départementale des personnes handicapées

Je soussigné(e)
demande que l'enfant dont l'identité a été précisée ci-dessus soit autorisé à bénéficier d'un aménagement du temps scolaire selon les modalités suivantes :

JOURS	Reviendra à l'école àh	Ne reviendra pas à l'école durant les après-midis de classe
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

MOTIF :

DEMANDE D'AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE EN PETITE SECTION
Cet aménagement porte uniquement sur les heures de classe l'après-midi.

.....
.....

Fait àle

Nom et signature des responsables* :

** au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (article L.131-4 du code de l'éducation).*

Date de réception de la demande

Avis du directeur ou de la directrice :

ACCORD

Les modalités de l'aménagement seront révisables le et donneront lieu à l'écriture d'un nouveau document. Un nouvel aménagement peut être envisagé à la demande des responsables légaux ou de l'équipe enseignante avant la fin de cette période.

RÉSERVÉ pour les motifs suivants :

.....
.....
.....
.....

Date, signature et cachet du directeur ou de la directrice de l'école :

Transmis pour information à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de circonscription

reçu le :

L'Inspecteur / l'Inspectrice) de l'Education nationale,
Circonscription de